

Cagnotte solidaire paysanne du Cotentin

Pour soutenir l'agriculture paysanne locale, nous créons une « cagnotte solidaire », association loi 1901.

Chacun, selon ses moyens, fait un prêt sans intérêt à l'association qui ensuite prête à un paysan afin qu'il acquière du matériel sans passer par les banques aux taux prohibitifs.

La Cagnotte a pour objet de soutenir une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement saine et de promouvoir les rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs.



Paysans et habitants, acteurs d'un même territoire

Les consommateurs sont co-intéressés par l'existence des entreprises agricoles de production naturelle et artisanale qui permettent la relocalisation de ce qui peut l'être et qui se caractérisent par l'intensification des liens entre habitants et acteurs économiques locaux.

Il s'agit de soutenir l'agriculture locale, et pas seulement l'agriculture biologique mais l'agriculture paysanne et citoyenne. Par contre, il n'est pas question d'intervenir dans l'équilibre économique du fonctionnement de l'entreprise. Sa rentabilité est la seule garante de sa survie et de la liberté de l'agriculteur.

Il s'agira de participer à l'achat de l'outil : terre ou matériel.

Créer une cagnotte

C'est, mettre en place un circuit court de finance solidaire par l'octroi de prêts à taux 0 (ou préférentiels).

Le processus se déroule en deux étapes :

Les consommateurs, membres de la cagnotte, font un apport associatif avec droit de reprise à l'association. Les fonds récoltés deviennent alors des ressources internes à la cagnotte, que celle-ci peut mobiliser pour attribuer des prêts aux paysans (personnes physiques, et non des entreprises).



Ils vécurent ainsi longtemps et eurent beaucoup de produits frais...